Malheureusement, depuis le mois de janvier 2009, M. Lou est atteint dans sa santé et peut difficilement assurer le suivi et la bonne tenue du café. Pendant ce temps diverses personnes ont visité notre établissement, mais son état général les a découragées. La situation est donc devenue urgente. (...) des réfections sont absolument nécessaires (...)

Il a paru impératif à la Municipalité de maintenir notre hôtel de l'Union pour quelques années encore jusqu'à ce qu⊜ la situation financière de notre Commune nous permette d'entreprendre des travaux plus conséquents. (…)

Bien que le déplacement de la cuisine à l'étage ait été une bonne solution, elle a pris le parti de la rénover partiellement en remplaçant certains éléments qui pourront le cas échéant être repris dans le cadre d'un nou vel aménagement. (...) lors de la visite du bâtiment il est apparu que les sous-sols ainsi que différents endroits dans les étages devaient absolument être nettoyés et repeints. (...). En juin 2007 déjà, le contrôleur cantonal des denrées alimentaires, puis à nouveau le 13 mars 2008, exigeait de la Municipalité une mise en conformité des locaux. La proposition des travaux contenue dans le présent préavis réglera les non-conformités relevées par ce service.

Les travaux proposés se décomposent de la manière suivante :

Fr. 68'756.40
Fr. 64'990.95
Fr. 6'509.70
Fr. 3'000.00
Fr. 3'500.00
Fr. 2'000.00
Fr. 3'250.00
Fr. 5'000.00
Fr. 10'000.00
Fr. 10'000.00
Fr. 177'007.05
Fr. 180'000

(...) la Municipalité se trouve confrontée à une urgence et n'a donc pas pu établir tous les devis définitifs des travaux à entreprendre. Cependant, les estimations indiquées correspondent à des visites sur place par les entrepreneurs concernés.

En conclusion, (...), la Municipalité demande au Conseil Communal :

- de lui accorder un crédit de Fr. 180'000.- en vue de financer les travaux tels que décrits ci-dessus ;
- de l'autoriser à prélever ce montant sur le compte no 1001.21

(...) »

- S. Judas ajoute les compléments d'information suivants :
- Restorate est une société spécialisée dans les cuisines industrielles
- tout n'est pas en mauvais état, mais l'organisation d'ensemble de la cuisine doit être revue
- Le but de ces travaux est de donner un aspect plus attrayant et plus adéquat au futur gérant
- une grande partie des éléments en inox de la cuisine pourra être reprise
- les nouveaux éléments de la cuisine sont de type standard
- les postes importants sont la hotte de ventilation (qui n'est plus réglementaire), ainsi que les travaux de peinture
- tous les locaux qui jouxtent la cuisine sont dans un état difficile et seront repeints
- le café et la salle à manger ne nécessitent que peu de travaux de réfection
- les linoleums du 1er et du 2ème étage seront remplacés
- ces travaux sont urgents et nécessaires
- la Commune a été interpellée à plusieurs reprises par les services de l'Etat

Le Président passe la parole à l'assemblée.

- D. Pasche relève que l'état de propreté du café n'est pas satisfaisant, ces travaux de réfection doivent également s'accompagner d'un bon entretien du café, qui ne peut pas être mis à la charge de la commune (en référence aux Fr. 10'000 du poste nettoyage dans le préavis).
- S. Judas précise que les frais de nettoyage mentionnés dans le préavis (Fr. 10'000) ne servent pas à nettoyer le café. Elle rappelle que toutes les règles de location applicables seront respectées lors de la remise du bail (comprenant donc notamment la remise des lieux après nettoyage). Elle rappelle que M. Lou a été hospitalisé et précise par ailleurs que la

Municipalité a écrit au tenancier pour le rendre attentif au fait que l'établissement n'était plus assez propre ; elle continue d'autre parti à contrôler que les nettoyages sont faits.

- J.- M. Pasche rappelle qu'à l'occasion d'une visite dans le cadre du travail de la commission de gestion (antérieure à la reprise par M. Lou), la cuisine avait été trouvée dans un état de propreté tout à fait acceptable. Il demande s'il y a un temancier intéressé et s'il n'aurait pas été préférable d'entreprendre ces travaux après avoir trouvé un nouveau tenancier.
- S. Judas insiste sur la nécessité d'entreprendre ces travaux rapidement, elle précise que les aménagements sont de type standard et qu'ils conviendront donc à tout type de cuisine. La Municipalité est par ailleurs en discussion avec certains repreneurs potentiels et il est important que la commune démontre une intension ferme en vue de la rénovation des infrastructures.
- A. Croisier regrette tout l'argent dépensé depuis de nombreuses années sur cet hôtel sans que rien de concret n'ait jamais été entrepris.

La parole n'est plus demandée, le Président donne la composition de la commission chargée d'étudier le préavis : Mmes N. Schlaepfer, A. Fischer, MM. J. Debonneville, F. Beffa, A. Croisier ; suppléants : L. Guignard, V. Frutiger

6. Informations de la Municipalité

Ch. Dubugnon annonce que le projet de plan de quartier du Closez à l'Orbannaz sera mis à l'enquête début mai. Elle in vite les conseillers à aller voir les plans et à lui faire part des observations éventuelles.

N. Reymond annonce:

- que suite à la réfection des façades du clocher, Mme la Pasteure propose une inauguration le dimanche 26 avril 2009 à laquelle sont conviés tous les membres du Conseil communal.
- M. A. Vonnez a été engagé comme futur secrétaire adjoint au greffe municipal à 100%. Cet engagement a lieu dans un contexte de réorganisation de notre administration, Mme F. Gaudin ayant annoncé sa démission, Mme D. Theintz ayant fait valoir son droit à la retraite dès la fin de cette année et Mme P. Ducret portant sont taux d'activité de 80% à 70%.

7. Divers et propositions individuelles

- L. Durussel attire l'attention sur les anciennes cibleries où il a observé des inondations.
- N. Reymond prend note, le bâtiment est situé près d'une zone marécageuse très humide, il s'y rendra avec M. R. Hournard.
- O. Jean-Petit-Matile revient sur les nombreuses déprédations observées à la place de la Vernette. Il demande si des mesures peuvent être prises de type éclairage ou caméra.
- Ch. Dubugnon rappelle que ce problème a déjà été évoqué et que la Commune est relativement démunie face à ce problème. La pose de caméras complique davantage qu'elle n'apporte de solutions.
- N. Reymond rappelle également que des solutions ont bien été cherchées, en collaboration avec l'école, avec la police, avec des groupements de jeunes, mais on est confronté à un problème de société contre lequel on ne peut pas faire plus que ce qui a déjà été entrepris. La gendarmerie est à court de moyens, des plaintes ont été déposées
- J.- L. Bignens s'adresse au conseiller O. Jean-Petit-Matile et demande quelle est la position du parc Jurassien par rapport au projet d'éolienne (envisagé au pré de Bière notamment).
- O. Jean-Petit-Matile répond que le Parc Jurassien n'est pas opposé à la pose d'éoliennes mais qu'il recommande de disposer d'un plan précis des emplacements de manière à assurer une bonne coordination entre communes / projets et afin d'en mesurer l'impact sur le paysage.
- N. Reymond ajoute qu'aucune autorisation n'a été délivrée à ce jour. Le Parc Jurassien est entré en matière et ne s'y est pas formellement opposé. L'association des propriétaires de la combe des Amburnex étudie également la question.
- J.- L. Bignens exprime son incompréhension et regrette que la mise en place d'un tel projet qu'il trouve intéressant soit rendu si difficile par le nombre de complications imposées par les organisations écologistes.

P.- Y. Correvon

- fait observer qu'en l'absence de containers au lotissement « Les Cerisiers », la faune fait bombance lorsque les déchets sont déposés pour le passage du camion.
- demande si l'interdiction de fumer dans les établissements publics concernera également la cantine et la Grande Salle.
- R. Houmard, sur les déchets des « Cerisiers », annonce que les containers ont bien été commandés et qu'ils devraient être prochainement en place.
- S. Judas, sur l'interdiction de fumer, elle attend le règlement d'application, mais il est probable que l'interdiction s'appliquera également aux bâtiments communaux dont la cantine et la Grande Salle.

C. Messieux

- revient sur les dégâts constatés dans la commune. Il demande si des responsables ont été trouvés. Il propose de sens ibiliser les jeunes en leur proposant des travaux d'utilité publique.
- certains enseignants laissent leur voiture aux abords de l'hôtel de l'Union lorsqu'ils sont au collège du Martinet, il serait plus juste qu'ils utilisent le parking de la Vernette de manière à préserver ces places de parc pour les utilisateurs des commerces et du restaurant ; les contraintes liées aux horaires s'appliquent aussi bien aux enseignants qu'aux élèves (qui ne dis posent pas de voiture).

N. Reymond,

François Félix

- sur les dégâts à la place de la Vernette, confirme qu'une enquête est en cours. D'autre part, les travaux d'utilité publi que ne peuvent pas être ordonnés par la Commune, seul le juge peut imposer à un enfant ce type d'activité.
- Ch. Dubugnon sur le problème de parking relevé par le conseiller C. Messieux, elle demandera à M. J- J. Clerc d'intervenir.
- D. Pasche a observé des chiens lâchés dans les champs au vallon de la Praz notamment, il regrette ce manque de ternue qui peut être dommageable aux agriculteurs.
- N. Reymond rappelle qu'une circulaire a été adressée aux propriétaires de chien(s) avec la demande de paiement de l'impôt sur les chiens. Mais comme pour le problème de la Vernette évoqué, il s'agit là également d'un problème de société contre lequel il est très difficile de lutter.
- J.- M. Pasche relève le nombre important d'absences et s'il peut comprendre qu'il soit parfois difficile d'assister aux séa nces, il regrette que peu de conseillers prennent la peine de s'en excuser.
- O. Debonneville relève que la benne à papier à la décharge est régulièrement pleine lorsqu'il s'y rend et mériterait d'être vidée plus souvent.
- R. Houmard répond que cette benne est bien vidée régulièrement.

Ch. Debonneville	revient sur la question of	les conseillers absents	, et propose que le P\	/ mentionne l'ensemble	des con seillers
	et non excusés).				

Francois Marti

La parole n'est plus demandée.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21 h 35

Le président Le secrétaire